

ble monsieur a soutenues pendant un grand nombre d'années. Ses remarques sur quelques-uns des sujets qu'il a traités m'ont rappelé cette phrase de Tallyrand—"que la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée." Ce fait m'a particulièrement frappé lorsque l'honorable monsieur a parlé du plébiscite. Je sais, en effet, que cet honorable monsieur na pas été seulement un ardent avocat de la tempérance ; mais qu'il a été, pendant toute sa vie, ce que certaines personnes qualifieraient même de partisan fanatique de la prohibition et de la tempérance. Cependant, vu la position particulière qu'il occupe, vu la difficulté qu'il rencontrait dans ses efforts pour soutenir l'attitude prise par le gouvernement depuis que le résultat du plébiscite est connu, j'avoue sincèrement qu'il a rempli admirablement son devoir en complimentant le peuple d'avoir eu l'occasion d'examiner la question de la prohibition et de se prononcer sur son mérite ; mais l'honorable monsieur a eu grand soin de ne pas exprimer son opinion sur la ligne de conduite que le gouvernement s'est proposé d'adopter, ligne de conduite qui a été annoncée par une lettre de son chef et dans des entrevues accordées. Mais je m'étendrai plus longuement sur ce point au cours de mes remarques.

Je crois devoir, avec mes honorables amis qui ont proposé l'adresse en réponse au discours du Trône, féliciter le pays sur le choix qui a été fait du nouveau gouverneur général que nous possédons. Lord Melgund qui est le nom sous lequel nous le connaissons lorsqu'il est venu la première fois en Canada, s'est beaucoup intéressé alors à la prospérité du pays. Il donna même alors des preuves de son dévouement pour la Reine et le pays en offrant et donnant ses services dans une occasion qui mettait sa vie en danger, et je n'ai aucun doute que, en sa qualité de gouverneur général, il remplira ses devoirs envers son pays comme il l'a fait en qualité de simple citoyen et comme soldat. J'espère, comme mes honorables amis, qu'il vivra non seulement assez longtemps pour jouir de la position élevée qu'il occupe maintenant ; mais aussi pendant un grand nombre d'autres années de bonheur et de prospérité. Il n'y a aucun doute que le pays traverse actuellement une période prospère. Personne ne nie ce fait, et personne n'en est plus heureux que la loyale opposition de Sa Majesté. Mais j'ajouterai avec raison que, si les espérances qui, d'après mon honorable ami, ont été conçues par le public, lors de l'arrivée au pouvoir des hommes qui nous

gouvernent aujourd'hui, ne se sont pas réalisées, c'est dû au fait que nos gouvernants, depuis le premier ministre jusqu'au plus humble de ses collègues, n'ont pas rempli une seule des promesses qu'ils ont faites au peuple durant la période électorale et plusieurs années auparavant. Si nos gouvernants avaient rempli leur promesse de faire disparaître jusqu'au dernier vestige de la protection—si détestable à leurs yeux—cette prospérité, sur laquelle mes honorables amis ont attiré l'attention de cette Chambre, ou l'état florissant de notre industrie manufacturière, n'existerait pas aujourd'hui.

Une couple d'industries ont été violemment atteintes par les modifications du tarif en plaçant sur la liste des articles exempts de droits des produits importés et provenant d'industries similaires aux nôtres, et nos industries correspondantes ont dû disparaître. Non seulement ces industries sont disparues ; mais les prix qui étaient payés pour les articles qu'elles fabriquaient pour la consommation domestique, plus particulièrement pour les consommateurs ruraux, ont haussé. La valeur de ces articles qui sont maintenant importés, ne s'est pas accrue ; mais ils coûtent plus cher à ceux qui sont obligés de les acheter, et cela précisément pour la raison donnée déjà par tous ceux qui partagent mon avis, savoir : que la protection n'a pas pour effet d'élever ultérieurement le prix des articles destinés à la consommation. En effet, en abolissant les droits vous placez le Canada dans la même position, relativement aux Etats-Unis, que l'un des Etats de l'Union Américaine, et la conséquence, c'est que les coalitions commerciales qui existent dans les Etats-Unis contrôlent le marché du Canada. Il en a été ainsi dans le passé, et la chose se voit encore aujourd'hui pour ce qui regarde le coût de l'huile de pétrole. Plus se complète le contrôle, ou le monopole de la "Standard Oil Company" sur notre marché, plus elle augmente le prix de l'huile de charbon au détriment du consommateur canadien. Cette assertion sera, je le sais, combattue par certains honorables membres de la droite ; mais l'expérience a établi ce fait et l'expérience le prouvera de nouveau à l'avenir.

Je partage la satisfaction de mes honorables amis en apprenant que l'immigration s'est accrue. J'espère qu'avant longtemps toutes nos terres vacantes seront habitées et que notre pays constituera à côté de nos voisins, au sud de notre frontière, une force numérique qu'il ne possède pas aujourd'hui.